

## Procès-verbal du conseil municipal du 04 août 2022

L'an deux mil vingt deux, le quatre août à 20 h 30 le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BECHET Raymond par suite de la convocation faite par M. Le Maire le vingt huit juillet.

**Présents :**

BECHET Raymond,  
PASSAYS Jean,  
SALLÉ Éric,  
PARIS Nelly,  
SILANDRE Odile,  
LECHEVALIER Loïc  
PICOT Jacques  
BOULLÉ Emmanuel,  
HAVARD Carine,  
ROULLEAUX Annie,  
EASTWOOD Anne,  
CLOUARD Johan,

MONTECOT Pascal,

**Absentes :**

DESGRIPPES Marie-Claire,

COTTON Colette,

**Secrétaire de séance :** PASSAYS Jean

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et constate que le quorum est atteint.

**Ordre du jour :**

<b>2022-33</b>	Terrain Multisports
<b>2022-34</b>	Résultat du concours des maisons fleuries 2022
<b>2022-35</b>	Régularisation administrative du chemin du Sionnay
<b>2022-36</b>	Régularisation administrative du chemin du Bois Plein
<b>2022-37</b>	Acquisition HILL
<b>2022-38</b>	Dossier Boulangerie - avenants
<b>2022-39</b>	Dossier Boulangerie – subvention régionale
<b>2022-40</b>	Travaux divers
<b>2022-41</b>	Questions diverses



### **2022-33 : Terrain Multisports**

M. le Maire faire part de sa rencontre avec les propriétaires de la parcelle AC 308 face à la salle polyvalente et de leur accord pour céder une bande de terrain le long du parking, au prix du terrain du lotissement.

Cet emplacement avait fait consensus lors de la dernière réunion pour l'implantation du terrain multisports.

Sur la longueur, le terrain de pétanque pour y trouver sa place en agrémentant de tables et de bancs. Un nouveau devis pour les travaux de création de la plateforme est présenté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte l'achat d'une bande de terrain sur la parcelle AC 308 au prix de 9 € du m<sup>2</sup>.

- Le conseil demande qu'un bornage soit réalisé afin de déterminer la surface à acheter d'environ 15 m de largeur sur 75 m de longueur.
- Le conseil propose que la clôture actuelle et la barrière soient déplacés à l'endroit de la future limite.
- Une convention est à prévoir avec la SAFER pour que les propriétaires bénéficient du foin du terrain annexe au lotissement.
- Retient le devis de l'entreprise Mongodin frères pour la création de la plateforme avec enrobé pour la somme de 17 471,50 € HT.
- Un éclairage public est à prévoir ainsi qu'une prise électrique et devra être étudié en plus.
- L'assemblée retient l'idée d'implanter le terrain de pétanque dans la continuité du terrain Multisports. Les dimensions seront différentes de celles retenues dans le devis accepté en mars 2022. Un nouveau devis est à demander.
- Un filet supplémentaire semble être utile pour éviter que les ballons viennent sur la rue des écoles.
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires concernant cette affaire.



## **2022-34 : Résultat du concours des maisons fleuries 2022**

Il est présenté au conseil municipal le palmarès établi le 8 juillet par le jury des maisons fleuries et du montant des primes qui s'élèvent à 595 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le classement proposé et autorise M. le Maire à effectuer le paiement des primes aux 14 lauréats indiqués ci-dessous.

### **Maison avec jardin**

			<b>Prime attribuée</b>
1	VINCENT Marguerite	275 route Napoléon	65 €
1	CHENU Mireille	293 route Napoléon	65 €
2	VIVIER Annick	La Prise de Haut	60 €
3	AUVRAY Martine	La Prise de Haut	55 €
4	HANNOYER Marie-Louise	289 route Napoléon	50 €
5	GEROUARD Mireille	La Peltière	45 €
6	BOULLÉ Madeleine	La Masure	40 €
7	FILLEUL Gérard	La Fieffe sous les buttes	35 €
8	GIRARD Michel	7 rue des sources	30 €
8	GUESDON Bernard	La Cocherie	30 €
9	LEDEZERT Georges	La Masure	25 €
10	BEAURIEUX Véronique/ROULLIER Sylvain	281 route Napoléon	15 €

### **Parc d'ornement**

1	VENTEJOU Bernard	39 Grande Rue	45 €
2	MUNN Allan et Josie	La Chatouillette	35 €



## **2022-35 : Régularisation administrative du chemin du Sionnay**

M. le Maire rappelle la délibération n°52 du 2 septembre 2021 et les modifications à apporter suite à des modifications de propriétés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de céder les parcelles cadastrées B 1929 – 1931 et 1932 aux consorts Boullé à l'euro symbolique

- Décide de céder la parcelle cadastrée B 1930 à M. et Mme SOUCI Jean-Bernard à l'euro symbolique.
- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées B 1918 - 1920 – 1923 et 1926 aux conjoints Boullé à l'euro symbolique.
- Les actes seront rédigés par Me Dabat Blondeau, notaire à Isigny le Buat (50)
- Décide de céder la parcelle cadastrée B 1928 aux conjoints Chesnel Raymond à l'euro symbolique.
- L'acte notarié sera rédigé par Me Turczell, notaire à Barenton (50).
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les actes et toutes pièces relatives à ce dossier.
- La présente délibération rend caduque la délibération n°52 du 2 septembre 2021.



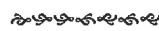
### **2022-36 : Régularisation administrative du chemin du Bois Plein**

Afin de réaliser des échanges entre propriétaires privés, un bornage a eu lieu au lieu-dit « Le Bois Plein » au niveau de la section de chemin qui accèdent aux habitations des familles Gripon.

Le géomètre a révélé qu'une partie du chemin n'était pas cadastrée. Deux parcelles ont été créées, qui doivent être cédées à la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées B 1940 et 1941 à M. et Mme André GRIPON à l'euro symbolique.
- L'acte notarié sera rédigé par Me Turczell, notaire à Barenton (50).
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les actes et toutes pièces relatives à ce dossier.



### **2022-37 : Acquisition du terrain Hill**

M. le Maire propose à l'assemblée l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 19 d'une superficie de 341 m<sup>2</sup> située à proximité du lavoir et où pourrait se faire un parc.

Un prix est à proposer.

Le tour de table donne le résultat suivant :

4 voix pour une proposition à 1000 €

9 voix pour une proposition à 1500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de proposer la somme de 1500 € hors frais à M. et Mme HILL Neil.
- Si la proposition est acceptée, l'acte notarié sera rédigé par Me Turczell, notaire à Barenton (50).
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les actes et toutes pièces relatives à ce dossier.



### **2022-38 : Dossier Boulangerie – avenants avec les entreprises RIVIERE et LOUISE**

Un devis de la Société RIVIERE est exposé pour la dépose de la cheminée et du conduit sur la zone de l'espace projeté des congélateurs et reprises pour la somme de 4500 € HT.

Un devis de la menuiserie LOUISE présente les modifications demandées en cours de travaux sur les plafonds dans le fournil avec de la plus et de la moins-value avec un final avec un avenant positif de 3 262.10 € HT.

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché en date du 21 octobre 2021 relatif à « la rénovation et l'extension de la boulangerie » passé sous forme de procédure adaptée.

Vu le projet d'avenant.

Après études des devis, le conseil municipal après en avoir délibéré

✚ Accepte le devis de Construction RIVIERE de Ducey (50) pour la somme de 4 500 € HT.

✚ Accepte le devis de la Menuiserie LOUISE de La Coulonche (61) pour la somme de 3 262.10 € HT.

✚ Les crédits suffisants sont inscrits au BP 2022.

✚ Les projets d'avenants au marché du 21 octobre 2021 passé avec les entreprises RIVIERE ET LOUISE sont approuvés tel que figurant au tableau ci-dessous :

LOT N°	MONTANT MARCHE	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE
N°1	79 475,00	4 500,00	83 975.00
N°5	22 724.07	3 262.10	25 986.17

✚ Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les devis et toutes pièces relatives à ces dossiers.



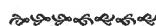
## **2022-39 : Dossier Boulangerie – Subvention régionale**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les différentes démarches pour obtenir des subventions pour la rénovation de la boulangerie et notamment la délibération du 1<sup>er</sup> février 2021.

Depuis la collectivité a sollicité la région Normandie à travers la Communauté d'Agglomération et le contrat de territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Confirme la demande de subvention près de la région Normandie au titre du contrat de territoire pour la somme de 43 732 €.
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.



## **2022-40 : Travaux divers**

### **Logement Accadbled**

Une réparation a été faite par M. SIMON Hubert sur la toiture le 1<sup>er</sup> août. Cette dernière est à refaire. Des devis avaient été demandés au printemps 2021 mais aucune décision n'avait été prise. Le devis d'Hubert SIMON est à 14 854 € HT, celui de la Sarl Roger à 13 703.50 mais pas avec les mêmes matériaux... Le conseil doit se positionner sur la réalisation des travaux de toiture immédiatement ou pas ? Avant de prendre sa décision, le conseil souhaite savoir des subventions peuvent être obtenus pour les logements.

### **Pont du moulin foulon,**

L'eau s'infiltré sous le pont et ne passe plus dans les buses. Un devis de l'entreprise Mongodin est présenté. Il s'élève à 504 € TTC. Le conseil le valide.

### **Ramonage cheminée sur maison Hamard**

Le petit fils de Mme Hamard Thésère souhaite que la commune lui transmette le certificat de ramonage de la cheminée restée visible sur la place du marché (ancienne salle de restaurant). Hubert Simon a été prévenu et va vérifier qu'il y a bien un lien entre les deux cheminées.

### **Aire camping-car :**

Un compte rendu d'une réunion avec M Bierjon directeur de l'office de tourisme et Mme Perrier du service Tourisme est donné à l'assemblée : Sur place, l'emplacement prévu au stade ne trouve pas grâce à leurs yeux en raison de l'éloignement du bourg, du manque d'arbres, de l'antenne téléphonique...

Un autre rendez-vous est à fixer pour leur montrer d'autres endroits potentiels.



## **2022-41 : Affaires diverses**

- **Lutte contre les animaux nuisibles à la santé humaine** : Loïc Lechevalier est nommé la personne référente près de la FDGDON et du FREDON
- **Adressage** : une nouvelle réunion de la commission est fixée au lundi 28 août à 14 h.
- **SDEAU** : aucun projet à l'étude n'impactera le SDEAU pour les 3 prochaines années.
- Maison Hardy : une réunion en urgence sera organisée si une déclaration d'intention d'aliéner est reçue.
- Arrêt de la **Fitness** car le parquet est trop glissant
- **Compte rendu syndicat des écoles** : tarif de la cantine 2022/2023 : + 5 cts.
- **Container de tri** : sur le parking de la salle polyvalente les colonnes ont été changées pour qu'elles soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Subvention accordée et reçue pour le changement des **logiciels** (5000 €)
- Une demande de **catastrophe naturelle** pour les inondations du 4 juin a été faite.
- Résultat récolte de **foin** : 10 tonnes, 25 boules de 400 kg
- Remerciements du club St Georges Amitié
- **Prochaine réunion** 30 août à 20 heures.
- **Dossier Joubin** : compte rendu de la dernière réunion de médiation avant une réunion programmée le 30 août en présence du conseil municipal, des filles, des avocats et des médiateurs.

## **Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire et adjoints**

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 5000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - Devis AMS de 865.50 € TTC pour une tête de lamier orientable à fixer sur la débroussailleuse et une élagueuse
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - Résiliation de l'assurance de la supérette et des panneaux photovoltaïques (355 € doivent revenir)

Un bilan des **déclarations d'intention d'aliéner** du 1<sup>er</sup> semestre 2022 est présenté.



**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits**

### **COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 août 2022**

<b>N° délibérations</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° page</b>
2022-33	Terrain Multisports	2022-19
2022-34	Résultat du concours des maisons fleuries 2022	2022-19v
2022-35	Régularisation administrative du chemin du Sionnay	2022-19v
2022-36	Régularisation administrative du chemin du Bois Plein	2022-20
2022-37	Acquisition du terrain HILL	2022-20
2022-38	Dossier Boulangerie – avenants avec les entreprises Rivière et Louise	2022-20
2022-39	Dossier Boulangerie – Subvention Régionale	2022-20v
2022-40	Travaux divers	2022-20v
2022-41	Affaires diverses	2022-21

La séance est levée à 23 h 25.

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
